



# Contrat de Location POUR CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

**Madame, Monsieur,**

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mes chambres d'hôtes. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire de ce contrat signé et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte.

En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes sincères salutations.

**Le Propriétaire.**

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Animaux acceptés          | <input type="checkbox"/> refusés |
| <input type="checkbox"/> Chèques vacances acceptés | <input type="checkbox"/> refusés |

CLIENT	
M. ....	
Adresse .....	
.....	
.....	
.....	
Tel. ....	Fax .....
E.mail .....	

**Composition de la Famille (1)** ..... personnes dont :  
 .... (adultes) .... (enfants de 2 à 8 ans)  
 .... (enfants - de 2 ans)

Durée de location : du ..... à ..... heures, au ..... à ..... heures				
	N° Chambre	Etage	Classement	Prix par nuitée
▪ <b>Chambre d'Hôtes</b> (Petit déjeuner compris)	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
▪ <b>Chambre et table d'Hôtes</b> (en ½ pension)	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
▪ <b>Chambre et table d'Hôtes</b> (en pension)	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
.....	.....	.....	.....	..... € par nuitée pour .... adultes et .... enfants.
<b>Pour l'ensemble du séjour : Prix Total</b>				..... € x ..... nuitées = ..... €

**N'oubliez pas de prévenir le propriétaire si vous arrivez après 19 heures.**

**En plus de la location, vous seront facturés :**

- La taxe locale de séjour, perçue pour le compte de la commune, de .... € par nuitée et par personne.
- .....

**Services supplémentaires      Base de Calcul du coût**

- .....
- .....
- .....

PROPRIÉTAIRE	
M, Mme .....	
Adresse .....	
.....	
.....	
.....	
Tél. ....	Fax .....
E.mail .....	

**Un dépôt de garantie de ..... € vous sera demandé à votre arrivée.**

**Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le ..... 20 .....**

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé.
- Un acompte de 25 % du prix total du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue soit ..... € à régler par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de .....

**Le solde d'un montant de .....€ est à nous régler à l'arrivée.**

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation précisées au verso et j'accepte ce contrat dans sa forme actuelle.

Le ..... 20.....

**Le Propriétaire,**

Fait le ..... 20.....

(Faire précéder la signature de "Lu et approuvé")

**Le Locataire,**

**Le double est à conserver par le locataire.**

(1) Si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil prévue, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou de percevoir une majoration déterminée par le Relais des Gîtes de France, ou de rompre le contrat en ne conservant que l'acompte, sans qu'aucun remboursement ne puisse être envisagé en cas de départ du client.

(Edition Avril 2010)

## CONDITIONS GENERALES

**Article 1 :** Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes agréées par le relais des Gîtes de France Savoie au nom de la Fédération des Gîtes de France.

En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins non touristiques.

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 : Durée du séjour :** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 : Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxe de séjour.

Dans le cas d'un contrat de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à la signature du contrat.

**Article 4 : Annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée par lettre, télécopie adressée au propriétaire.

a) **Annulation avant le début du séjour :** si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) **Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures** le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) **En cas de séjour écourté,** le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

**Article 5 : Annulation par le propriétaire :** Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 6 : Arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Article 7 : Règlement du solde et dépôt de garantie :** Le dépôt de garantie est restitué le jour du départ après inventaire, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations sont constatées. Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**Article 8 : Taxe de séjour :** La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

**Article 9 : Utilisation des lieux :** Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

**Article 10 : Capacité :** Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 11 : Animaux :** Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 12 : Litiges :** toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise au relais des gîtes de France de Savoie dans les trois jours suivant la date du début du séjour.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service Qualité de la Fédération Nationale des Gîtes de France qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou le propriétaire.